

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**Ministère de la communication et de la culture**

**AGENCE NATIONALE D'ARCHEOLOGIE ET DE PROTECTION  
DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES.**



**PRESENTATION DE RAPPORTS PERIODIQUES  
SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL**

**TIMGAD**  
**(Antique Thamvgadi)**

**Juillet 2000**

**EXERCICE  
DE SUIVI PERIODIQUE  
SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL EN  
REGION ARABE**

**FORMULAIRE**

**SECTION II : ETAT DE CONSERVATION DE BIENS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE MONDIAL**

[Reproduire cette section pour chaque site concerné par l'exercice de suivi]

(II.i) La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, par sa décision concernant l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial, a invité les Etats parties à présenter des rapports sur l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

(II.ii) Les documents essentiels pour chaque bien du patrimoine mondial sont le dossier de proposition d'inscription tel qu'il a été présenté par l'Etat partie et la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

(II.iii) La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire intervenir ceux qui sont responsables de la gestion quotidienne du bien. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé de préparer les rapports en commun ou en étroite collaboration avec les organismes concernés. La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation faire intervenir des avis d'experts du Secrétariat et/ou des organismes consultatifs, si et quand l'Etat partie / les Etats parties le souhaite(nt).

(II.iv) Le premier rapport périodique doit mettre à jour les informations fournies dans le dossier initial de proposition d'inscription. Les rapports suivants se concentreront sur tous changements éventuels survenus depuis la présentation du précédent rapport.  
Cette section du rapport périodique suit par conséquent le format du dossier de proposition d'inscription.

(II.v) L'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril est étudié par le Comité du patrimoine mondial à intervalles réguliers, en général une fois par an. Cette étude se concentre sur les facteurs et considérations spécifiques qui ont abouti à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il sera donc nécessaire de préparer un rapport périodique complet sur l'état de conservation de ces biens.

(II.vi) Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine mondial en particulier. Les Etats parties sont invités à fournir des informations sous les titres de rubriques suivants :

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.1. Introduction

a	Etat partie	<i>Republique algerienne démocratique et populaire</i>	001																								
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien : <i>Timgad, antique Thamugadi</i>	002																								
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : <i>Périmètre du site déterminé par un polygone (voir plan en annexe) dont les angles A, B, C, D, E, F et G ont pour coordonnées géographiques :</i>	003																								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Latitude</th> <th>Longitude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td><i>35°29'28" N</i></td> <td><i>06°28'02" E</i></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td><i>35°29'24" N</i></td> <td><i>06°28'16" E</i></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td><i>35°29'05" N</i></td> <td><i>06°28'26" E</i></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td><i>35°28'28" N</i></td> <td><i>06°28'05" E</i></td> </tr> <tr> <td>E</td> <td><i>35°28'36" N</i></td> <td><i>06°27'56" E</i></td> </tr> <tr> <td>F</td> <td><i>35°28'57" N</i></td> <td><i>06°27'43" E</i></td> </tr> <tr> <td>G</td> <td><i>35°29'19" N</i></td> <td><i>06°27'45" E</i></td> </tr> </tbody> </table>			Latitude	Longitude	A	<i>35°29'28" N</i>	<i>06°28'02" E</i>	B	<i>35°29'24" N</i>	<i>06°28'16" E</i>	C	<i>35°29'05" N</i>	<i>06°28'26" E</i>	D	<i>35°28'28" N</i>	<i>06°28'05" E</i>	E	<i>35°28'36" N</i>	<i>06°27'56" E</i>	F	<i>35°28'57" N</i>	<i>06°27'43" E</i>	G	<i>35°29'19" N</i>	<i>06°27'45" E</i>
	Latitude	Longitude																									
A	<i>35°29'28" N</i>	<i>06°28'02" E</i>																									
B	<i>35°29'24" N</i>	<i>06°28'16" E</i>																									
C	<i>35°29'05" N</i>	<i>06°28'26" E</i>																									
D	<i>35°28'28" N</i>	<i>06°28'05" E</i>																									
E	<i>35°28'36" N</i>	<i>06°27'56" E</i>																									
F	<i>35°28'57" N</i>	<i>06°27'43" E</i>																									
G	<i>35°29'19" N</i>	<i>06°27'45" E</i>																									
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	17/12/1982	004																								
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : <i>Ministère de la Communication et de la Culture, Agence nationale de l'Archéologie et de la Protection des Sites et des Monuments historiques, Circonscription archéologique de Batna, Musée de Timgad</i>  Personne responsable : <i>Ali GUERBABI, chef de la Circonscription archéologique de Batna, conservateur du site et du musée de Timgad</i>  Adresse : <i>Musée de Timgad</i>  Ville et code postal : <i>05130 TIMGAD</i> Téléphone : <i>213 481 11 02</i> Fax : <i>213 481 11 02</i> E-mail : <i>Néant</i>	005																								
			006																								
			007																								
			008																								
f	Date de ce rapport	31/05/2000	009																								
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom :  Titre :	010																								

## II.2. Déclaration de valeur

## II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,	Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie  <i>« Bien culturel Site historique d'époque romaine le plus important d'Afrique »</i>	008
b	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.  Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères retenus pour l'inscription :  Critères culturels :- ii - iii - iv -	009  010
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation	<i>Recommandation de l'ICOMOS : « Que le bien culturel proposé soit inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial »</i>	011
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription	<i>« The Committee made no statement »</i>	012
e	Réactions à ces observations	<i>Rien à signaler</i>	013

II.2. Actualisation de la déclaration de valeur

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI	000
b	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeurs culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? NON	000
c	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : NON <i>La délimitation adoptée jusqu'ici n'intégrait pas certains quartiers et monuments périphériques (faubourg Est, nécropoles nord + est + sud + ouest, temple de Saturne, églises, musée).</i>  La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : NON <i>Non seulement l'ancienne délimitation n'intégrait pas la totalité du site (voir point précédent) mais elle ne suffisait pas à assurer la protection du champs de visibilité. Une nouvelle délimitation de la zone tampon est présentée ici (voir plan en annexe) représentant un périmètre de protection non aedificandi qui figure sur le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la commune de Tingad élaboré conformément à la législation nationale (loi n°90-29 du 1/12/1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme et décret exécutif n° 91-177 du 28/5/1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents) et approuvé par le Wali de la wilaya de Batna en 1998.</i>	000
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : OUI <i>Les limites du site et de son périmètre de protection présentées ici ne constituent pas un bouleversement de l'état des lieux ni une remise en cause des critères de classement, mais la mise à jour mérite d'être prise en compte et de figurer dans la documentation relative au classement du site sur la Liste du Patrimoine mondial car elle représente une garantie supplémentaire du souci de protection du site et de son champs de visibilité.</i>	000
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit • refléter le(s) critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. • Elle devrait également mentionner des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.	Nouvelle déclaration de valeur : <i>Complément d'information historique :</i> <i>Le site antique de Thamugadi doit bien sa renommée à la conservation de son plan en damier de la cité romaine primitive et à ses monuments, mais il est loin de n'avoir été occupé qu'aux époques romaine et byzantine. Témoins d'occupation humaine antérieure et postérieure, jusqu'à des époques plus tardives qu'on ne l'a cru :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ gisements préhistoriques à proximité immédiate de la cité romaine,</li> <li>▪ restes d'époque musulmane (céramique, monnaies et traces de constructions) sur le site même,</li> <li>▪ Le toponyme « Thamugadi », d'origine autochtone, est un argument supplémentaire à la thèse d'une occupation préromaine.</li> </ul>	000

## II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

<p>a Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité/intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p> <p><i>Correctement.</i> <i>Rien à ajouter</i></p>	000
<p>b Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p style="text-align: center;"><i>NON</i></p> <p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur?</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Dégradations dues à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence d'opérations de consolidation et de restauration faute de moyens humains, financiers et matériels ;</li> <li>▪ Surexploitation du site : <ul style="list-style-type: none"> <li>- groupes saisonniers de visiteurs en surnombre, non programmés</li> <li>- organisation d'un festival annuel de 1968 à 1987, puis à partir de 1997 ( circulation de véhicules de tous genres à travers le site et ses monuments, travaux précipités et incompatibles avec la conservation des lieux, surcharge de spectateurs, détritrus ...)</li> </ul> </li> </ul> <p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription? : <i>Risque de changement (voir point précédent).</i></p> <p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p>	000
<p>c Veuillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p>	<p>Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ?</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p><i>Mais risque de perte des valeurs s'il n'est pas remédié dans les meilleurs délais aux causes des dégradations ci-dessus énoncées (point II.3.b.)</i></p>	000

## II.4. Gestion

### II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

<p>a Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p>Propriété : <i>Etat</i></p> <p>Statut légal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Domaine public de l'Etat</i></li> <li>▪ <i>Site historique classé</i></li> </ul> <p>Cadre juridique (national et local) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Loi n°90-30 du 01/12/1990 portant loi domaniale.</i></li> <li>▪ <i>Loi n°98-04 du 15/06/1998 relative à la protection du patrimoine culturel.</i></li> <li>▪ <i>Loi n°90-29 du 01/12/1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme.</i></li> <li>▪ <i>Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (P.D.A.U.) de la commune de Timgad, 1998.</i></li> </ul> <p>Cadre institutionnel (local) :</p> <p><i>Circonscription archéologique de Batna. Musée de Timgad, représentant l'Agence nationale de l'Archéologie et de la Protection des Sites et des Monuments historiques.</i></p>	000
	<p>Agence(s) en charge de la gestion : <i>Circonscription archéologique de Batna. Musée de Timgad</i> Responsable : <i>Ali GUERBABI, conservateur du site et du musée de Timgad, chef de la Circonscription archéologique de Batna</i> Adresse : <i>Musée de Timgad</i> Code postal et Ville : <i>05130 TIMGAD, ALGERIE</i> Téléphone : <i>213 4 81 11 02</i> Fax : <i>213 4 81 11 02</i> E-mail : <i>Néant</i></p>	000
<p>b ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point li.2.</p>	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Application de la législation et des normes scientifiques et techniques internationales :</i></li> <li>▪ <i>Moratoire sur le festival pour étudier les possibilités suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Déconcentration des festivités qui devront se tenir simultanément dans d'autres localités,</i></li> <li>- <i>Déroulement total du festival hors du site en un espace à aménager à cet effet.</i></li> </ul> </li> <li>▪ <i>Action interministérielle (Communication et Culture/Education nationale/Tourisme/Intérieur) à répercuter auprès des responsables régionaux et locaux (académies, inspections du tourisme, sûreté) pour la programmation des visites de groupes importants et leur répartition sur toute l'année ;</i></li> <li>▪ <i>Sous réserve de disposer des moyens humains, financiers et matériels appropriés, jusqu'ici inexistant :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Formation et recrutement de personnel qualifié en conservation et restauration des monuments historiques et en accueil du public (pédagogie-animation),</i></li> <li>- <i>Opérations de consolidation et restauration,</i></li> <li>- <i>Opérations de signalisation des monuments et balisage de circuits.</i></li> </ul> </li> </ul>	000



II.4.2. Gestion et planification

		000
<p>a L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.</p>	<p>Niveau auquel la gestion du bien est exercée :</p> <p>sur le site : <i>Conservateur du site et du musée, représentant l'administration centrale</i> dans la région depuis l'administration centrale : <i>Agence nationale de l'Archéologie et de la Protection des Sites et des Monuments historiques, Alger.</i></p> <p>Changements survenus au site depuis l'inscription dans :</p> <p>Le mode de propriété : <i>Aucun changement</i></p> <p>Le statut légal : <i>Aucun changement</i></p> <p>Les mesures de protection : <i>Aucun changement</i></p> <p>Les limites : <i>Extension du périmètre de protection par rapport à celui figurant dans le dossier d'inscription de 1982.</i></p> <p>Les moyens mis à disposition : <i>Néant</i> <i>Aucun budget hormis :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Salaires du personnel en place (voir infra « Ressources humaines » § II.4.4.a. et b.);</i></li> <li>• <i>Affectation ponctuelle et exceptionnelle à la municipalité, par les autorités de la wilaya, cette année ci (2000), de deux (02) millions de dinars pour la réfection du musée.</i></li> </ul>	
<p>b En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.</p> <p>Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.</p> <p>Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.</p>	<p>Plans agréés relatif au bien :</p> <p>plan régional : <i>Néant.</i></p> <p>plan local : <i>Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la commune de Timgad (1998), comprenant un périmètre de protection du site antique.</i></p> <p>plan de conservation : <i>Première opération inscrite : réfection du musée (étude en cours)</i></p> <p>plan de développement touristique : <i>Néant.</i> etc.</p>	

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

a	<p>Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p>Un plan de gestion fonctionnel existe : OUI (Selon l'organigramme de l'A.N.A.P.S.M.H) Si oui le joindre en annexe.</p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : NON</p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : NON(Faute de moyens)</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : NON(Faute de moyens)</p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : NON(Faute de moyens)</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : NON(Faute de moyens)</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : OUI</p> <p>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : OUI</p>	000
b		<p>Mise en œuvre du plan de gestion : En fonction d'une législation spécifique La loi n° : 98 – 04 du 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel .</p> <p>Organisme responsable de la mise en œuvre : Agence nationale d'archéologie Institution gouvernementale : Néant. ONG : Néant.</p> <p>Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : NON</p> <p>Evaluation du plan de gestion : Périodicité : indicateurs définis : personnel formé : Révision prévue tous les ..... ans</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs (suite)

<p>c (fournie copie du plan en annexe)</p>	<p>Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Pas de financement prévu : <i>OUI</i>  Financement garanti : <i>NON</i>  Financement national : <i>NON</i>  Financement bilatéral : <i>NON</i>  Financement intergouvernemental : <i>NON</i></p> <p>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Manque de fonds : <i>OUI</i>  Manque de personnel formé : <i>OUI</i>  Problèmes administratifs ou législatifs : <i>OUI</i></p> <p>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant :</p>	<p>000</p>
<p>c Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.</p>	<p>Personne responsable du bien :</p> <p>Nom : <i>Ali GUERBABI</i>  Titre : <i>Conservateur du site et du musée de Tingad, chef de la Circonscription archéologique de Batna</i>  Adresse : <i>Musée de Tingad</i></p> <p>Code postal et ville : <i>05130 Tingad, Algérie</i>  Téléphone : <i>213 4 81 11 02</i>  Fax : <i>213 4 81 11 02</i>  E-mail : <i>Néant</i></p>	<p>000</p>

**II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site**

<p>a L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,</p>	<p><b>Ressources humaines</b></p> <p>Niveaux d'encadrement :</p> <p>1. Direction : <i>01 : le conservateur du site et du musée, chef de la circonscription archéologique, archéologue de formation.</i></p> <p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) : <i>01 : l'architecte de la protection des sites monuments historiques.</i></p> <p>3. Personnel d'exécution (nombre, rôle) :</p> <p>Gardes : <i>Néant</i>  Pisteurs : <i>Néant</i>  Chauffeurs : <i>Néant</i>  Secrétaires : <i>Néant</i>  Ouvriers : <i>Onze (11) ouvriers non spécialisés faisant fonction de gardiens de jour et de nuit du site et du musée : présence diurne effective les jours ouvrables (hors périodes de congé ou de maladie), maximum de six (06) personnes</i>  Manœuvres : <i>Néant</i></p>	<p>000</p>
<p>b et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien.</p>	<p><b>Ressources financières ordinaires</b> <i>Salaires du personnel.</i></p> <p>Sources et niveaux de financement <i>Fonction publique.</i></p> <p>Revenus directement issus de la gestion :  Nature : <i>Recette des droits de visite</i>  Montant : <i>47500 D.A.(année 1999)</i>  Utilisation : <i>Versement au Trésor public.</i></p>	<p>000</p>
<p>c ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.</p>	<p><b>Besoins de formation de son personnel</b></p> <p>Carences constatées : <i>Inexistence de personnel qualifié et spécialisé en conservation et restauration des monuments historiques.</i></p> <p>Besoins de formation du personnel et Types de formations souhaitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Ingénieur spécialisé en structures anciennes,</i></li> <li>▪ <i>Techniciens en restauration,</i></li> <li>▪ <i>Tailleurs de pierre,</i></li> <li>▪ <i>Maçons qualifiés,</i></li> <li>▪ <i>Mosaïste spécialisé en restauration des mosaïques,</i></li> <li>▪ <i>Informaticien infographiste,</i></li> <li>▪ <i>Guides qualifiés,</i></li> <li>▪ <i>Gardiens qualifiés,</i></li> <li>▪ <i>Personnel qualifié de nettoyage et d'entretien.</i></li> </ul>	<p>000</p>

*II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation*

<p>a Protection et conservation</p>	<p>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion : Souhaité ICCROM Rome</p> <p>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre : Loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel.</p> <p>Programmes locaux en place : PDAU de la région.</p> <p>Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement) Insatisfaisant</p> <p>Financements (origine, montant) P.S.D (plan sectoriel de développement) et P.C.D (plans communaux de développement) : ETATIQUE</p>	<p>000</p>
<p>b Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <p>i. Centre du Patrimoine Mondial : Néant b. Campagne internationale de l'UNESCO : Néant. c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD ou autre agence d. Autres aides : Néant</p> <p>Assistance technique fournie par coopérations bilatérales : Néant</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

*II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives*

<p>a L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,</p>	<p><b>Etudes scientifiques</b></p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche : <i>Néant.</i> Laboratoires : <i>Néant. Souhaités.</i> Hébergement de chercheurs : <i>Néant. Souhaité.</i> Véhicules : <i>Néant. Souhaités.</i> Matériel scientifique : <i>Néant. Souhaité</i> Bases de données : <i>en cours d'élaboration.</i> Herbiers : <i>Néant.</i> Collections zoologiques : <i>Néant.</i> Personnel compétent (techniciens, laborantins) : <i>Néant. Souhaite.</i></p>	<p>000</p>
<p>b Sur les projets de recherche :  pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.</p>	<p><b>Programmes de recherche/développement</b></p> <p><i>A l'état virtuel : recherches personnelles retardées par multiplicité des responsabilités, manque de financement, de disponibilité et d'accès à la documentation.</i></p> <p>Titre du programme : Organisme(s) soutenant la recherche : Participation d'équipes nationales et/ou étrangères : Objectifs du programme : Etat d'avancement : Résultats obtenus : Publications : Ressources humaines concernées :  <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Le conservateur du site et du musée,</i></li> <li>▪ <i>L'architecte de la protection des monuments et sites historiques.</i></li> </ul> </p>	<p>000</p>
<p>c les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données , l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.</p>	<p><b>Nouvelles techniques de gestion</b></p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique : <i>Un (01) micro-ordinateur</i> Type : <i>PC compatible</i> Capacité : <i>333 MHz/D.D. = 3,6 Go/RAM= 64 Mo.</i> Année : <i>1998.</i></p> <p>Accès possible au réseau internet : <i>OUI, abonnement à souscrire</i> Accès effectif au réseau internet : <i>NON, faute de moyens financiers.</i> Utilisation du courrier électronique : <i>NON</i></p> <p>Existe-t-il un Système d'Information Géographique (SIG) pour le site : <i>NON, souhaité.</i></p> <p style="text-align: center;">en projet ? en cours ? fonctionnel ?</p>	

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives (suite)

<p>d les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;</p>	<p><b>Activités éducatives</b></p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ? OUI Combien ? 1996 : 2230/5624 = 39,65 % du nombre total des visiteurs. 1997 : 3405/7872 = 43,25 % du nombre total des visiteurs. 1998 : 4192/10163 = 41,24 % du nombre total des visiteurs. 1999 : 28864/38890 = 75,18 % du nombre total des visiteurs.</p> <p>Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : OUI</p> <p>Y a-t-il une politique d'Education environnementale : OUI</p> <p>Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens : Thèmes : Histoire-Culture-Archéologie Public visé : élèves de tout niveaux Moyens : Conférences, dépliants, visites guidées.</p>	<p>000</p>
<p>e d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.</p>	<p><b>Information et sensibilisation</b></p> <p>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commentaires</li> <li>- Colloque, expositions, journées d'étude.</li> </ul> <p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites guidées.</li> <li>- Sensibilisation sur site.</li> </ul>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4.7. Questions diverses

<p>a Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si le site comporte une plaque indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ;</li> <li>• s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ;</li> <li>• quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs, musée de site, sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ;</li> <li>• quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités.</li> </ul>	<p>Plaque avec logo du Patrimoine Mondial : <i>OUI, quatre (04) plaques apposées dans chaque sens de circulation au bord des routes d'accès au village de Timgad et à l'entrée du village.</i></p> <p>Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial : <i>OUI, sur les plaques ci-dessus mentionnées</i></p> <p>Centre d'information/interprétation pour les visiteurs <i>NON</i></p> <p>Musée de site : <i>OUI</i></p> <p>Sentiers de découverte : <i>NON</i></p> <p>Structures hôtelières (gîte, restaurant) : <i>Hors du site</i></p> <p>Stationnement des véhicules : <i>Parking communal à l'entrée (extérieur) du site</i></p> <p>Toilettes : <i>OUI, à l'entrée du site.</i></p> <p>Soins d'urgence et sauvetage : <i>Néant.</i></p> <p>Personnel ad hoc et formation reçue : <i>Néant.</i></p> <p>Matériels d'information : dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-roms, etc. : <i>OUI, dépliant général bilingue (arabe+français) sur le site (aperçu historique avec plan de situation des monuments) + brochure en arabe.</i></p> <p>Journées portes ouvertes : <i>OUI, mois du Patrimoine.</i></p> <p>Manifestations spéciales ou expositions : <i>Néant, faute de moyens humains, financiers et matériels.</i></p> <p>Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite : <i>OUI, épisodiquement.</i></p> <p>Effets du classement sur la fréquentation du site : <i>Néant.</i></p>	<p>000</p>
<p>b A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien.</p>	<p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien <i>OUI</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Absence de charte nationale de la conservation et de la restauration des monuments et sites historiques,</i></li> <li>• <i>Absence de définition expresse du rôle et de la compétence respectifs des différentes institutions et autorités qui ont toutes pour mission (de manière directe ou indirecte) la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique.</i></li> </ul> <p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien ? <i>OUI</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Budget de fonctionnement et d'équipement tenant compte des exigences de gestion (en qualité et en quantité) du site antique de Timgad,</i></li> <li>• <i>Règlement intérieur basé sur les moyens de mise en œuvre (à élaborer, adopter et faire respecter).</i></li> </ul>	



## II.5. Facteurs affectant le bien

## II.5.1. Degrés de menace

<p>a. Veuillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p><b>Pressions liées au développement :</b></p> <p><b>Intégrité visuelle :</b></p> <p>Chantiers</p> <p>Déchets et ordures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à la périphérie du site : riverains</li> <li>▪ à l'intérieur du site : <ul style="list-style-type: none"> <li>- produits par les visiteurs indéclicats (groupes saisonniers en surnombre incontrôlables et spectateurs lors du festival annuel),</li> <li>- produits annuellement et cumulativement par les équipes de « nettoyage » (main d'œuvre temporaire et non qualifiée), recrutées par les autorités locales pour la <u>seule préparation du festival</u> : débroussaillage et ramassage aux endroits les plus fréquentés par le public et camouflage ailleurs.</li> </ul> </li> </ul> <p>Constructions : quelques unes réalisées postérieurement au classement de 1982 (1986) contenues à la lisière du nouveau périmètre de protection .</p> <p>Immeubles</p> <p>Infrastructures mal intégrées</p> <p>Pâturage illégal et surpâturage</p> <p>Coupes de bois : pratiquées illicitement par les riverains (bois de chauffage) dans le parc à l'entrée du site antique.</p> <p>Défrichements</p> <p><b>Intégrité structurelle</b></p> <p>Routes</p> <p>Barrages</p> <p>Mines</p> <p>Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût)</p> <p>Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût)</p> <p>Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût)</p> <p>Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales</p> <p><b>Intégrité fonctionnelle</b></p> <p>Conservation de la productivité biologique</p> <p>Conservation de la diversité</p> <p>Fonctionnement des cycles (eau, etc.)</p>	000
--	---	-----

### II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>b) les contraintes liées à l'environnement</p>	<p><b>Contraintes liées à l'environnement :</b></p> <p><b>Intégrité visuelle :</b>          Modifications du relief          Modification du couvert végétal</p> <p><b>Intégrité structurelle</b>          Disparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales          Réintroductions d'espèces animales ou végétales          Réhabilitations d'écosystèmes ou de milieux naturels          Suppression d'espèces introduites animales ou végétales</p> <p><b>Intégrité fonctionnelle</b>          Qualité des processus entretenant la vie          Conservation de la productivité biologique          Conservation de la diversité          Fonctionnement des cycles (eau, etc.)          Changements climatiques prévisibles</p>	<p>000</p>
<p>c) les catastrophes naturelles et la planification préalable,</p>	<p><b>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</b></p> <p>Séismes :</p> <p>Glissements de terrain :</p> <p>Avalanches :</p> <p>Inondations :</p> <p>Sécheresses : <i>dessèchement de la flore aggravant les incendies.</i></p> <p>Incendies : <i>de broussailles à travers le site (plus de 80 hectares) et arbres du parc à l'entrée du site.</i></p> <p>Volcanisme :</p> <p>Autres :</p>	<p>000</p>

II.5.1. Degrés de menace (suite)

000

d les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme

Le tourisme et ses conséquences :  
Statistiques annuelles de fréquentation :

Nombre de visiteurs par an :

Visiteurs du site :

1996 = 5624

1997 = 7872

1998 = 10163

1999 = 38390

Spectateurs du festival annuel :

Non recensés (chiffres non disponibles), estimation de visu confirmée par déclarations verbales :

Moyenne de 10000 spectateurs par jour x 15 jours de festivités = 150000 spectateurs en deux semaines/52.

Origine des visiteurs : essentiellement nationaux.

Evolution pluriannuelle de la fréquentation : voir supra

Revenus annuels du tourisme : Chiffres non disponibles : visiteurs simplement de passage, pas de séjour prolongé.

Accessibilité du site (depuis la capitale ?)

Distance : Alger = 480 km ; Batna = 36 km

Route revêtue : OUI, route nationale n°88

Piste saisonnière :

Aérodrome : OUI, à environ 30 km de Batna.

Circulabilité dans le site :

Pour les handicapés, : Néant.

Pour les véhicules, : Prohibée mais pratiquée illicitement lors du festival.

En fonction des saisons : ? pour les piétons en toutes saisons.

Pressions exercées par le tourisme :

Prélèvements (faune, flore, objets) : fragments de mosaïque, matériaux (briques, tuiles, petits fragments architectoniques), fariouillement et ramassage de pièces de monnaie

Dégâts (piétinement) :

- escalade et piétinement sur structures fragiles,
- trépigement des spectateurs lors du festival,
- passages répétés d'engins et véhicules sur structures fragiles lors du festival (avant, pendant et après).
- graffiti

Gestion des déchets (poubelles, W.C.) : non maîtrisée faute de moyens humains, financiers et matériels.

Incendies : de broussailles en été, non maîtrisés ... :

intervention des services de la Protection civile (siège situé à 1.5 km au nord du site).

Equipements pour les touristes :

Aires de pique-niques, : Néant.

gîtes d'étape, 01 hôtel à l'extérieur du site.

corbeilles à déchet, : Néant.

signalisation sur pistes : routes signalées à l'extérieur du

site.

etc..

La capacité de charge touristique du site est-elle définie ?

Mille (1000) visiteurs par jour (estimation) : étude plus précise à faire.

Peut-on parler de tourisme durable ? : étude à faire, dépend de

### II.5.1. Degrés de menace (suite)

000

e et le nombre d'habitants.

#### Relations avec la population riveraine du site Evaluation de la population locale

Nombre d'habitants vivant dans le site, : *04 familles (ouvriers du site), à l'entrée.*

Nombre d'habitants vivant dans la zone tampon (20 km) :

Evolution depuis la création du site.

#### Commune :

1977 = 6241 habitants

1987 = 8778 //

1997 = 10360 //

#### Chef-lieu de la commune :

1977 = 2252

1987 = 4569

1997 = 5882

Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales : *Néant*

Villages (localisation, population) ou campements (durée)

Activités (cf. considérations socio-économiques)

Particularités culturelles de cette population : *population rurale.*

#### Considérations socio-économiques

Systèmes de production principaux : *commune à vocation agro-pastorale.*

Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel.)

Relation avec le développement durable

Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale

Implication du personnel local dans la gestion du site

Problèmes spécifiques de réfugiés : *Néant.*

Causes

Origine géographique

Nombre de réfugiés

Début du phénomène

Conséquences

Solutions envisagées

#### Situations d'insécurité et conséquences

#### Autres facteurs affectant le bien

Vandalisme, vol, pillage :

- *dégradations et prélèvements déjà cités,*
- *vols d'objets du musée rendus possibles par l'absence des moyens élémentaires de protection :*
  - *gardiens qualifiés, équipés et assermentés,*
  - *installations de sécurité (surveillance, détection et alarme)*

Déboisement : *coupes de bois dans le parc à l'entrée du site.*

Braconnage : *Néant.*

Pâturage illégal : *dans les parties éloignées du site dont la clôture est dégradée.*

### II.5.1. Degrés de menace (suite)

c et le nombre d'habitants.(suite)

Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces. :

*En l'absence d'un budget de fonctionnement et d'équipement propre au site classé au Patrimoine mondial et tenant compte des exigences de sa gestion, toute mesure est vaine.*

Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution). :

*Aggravation.*

10. La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ?

*NON*

De quelle manière ?

II.5.2 Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

<p>a. Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p><b>Méthodes de prévention des menaces et pressions</b></p> <p>Catastrophes naturelles :</p> <p>Séismes :</p> <p>Glissements de terrain :</p> <p>Avalanches :</p> <p>Inondations :</p> <p>Sécheresses :</p> <p>Incendies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>recrutement de personnel qualifié</i></li> <li>▪ <i>débroussaillage approprié,</i></li> <li>▪ <i>acquisition de matériel de lutte contre les incendies</i></li> <li>▪ <i>installation moderne d'un réseau d'alimentation en eau courante et permanente + bouche(s) d'incendie.</i></li> </ul> <p>Volcanisme :</p> <p>Autres :</p> <p>Pollutions industrielles :</p> <p>Vandalisme, vol, pillage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>recrutement de personnel qualifié, équipé et assermenté,</i></li> <li>▪ <i>renforcement approprié de l'entrée et de la clôture,</i></li> <li>▪ <i>électrification du musée,</i></li> <li>▪ <i>installations de sécurité au musée (salles d'exposition, réserves et administration) pour la surveillance, la détection et l'alarme</i></li> <li>▪ <i>construction d'une loge équipée (téléphone/radio) à l'entrée du site</i></li> </ul> <p>Infrastructures industrielles : <i>Néant.</i></p> <p>Barrages</p> <p>Mines</p> <p>Réseaux de transport électrique</p> <p>Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux)</p> <p>Changements d'utilisation de la terre : <i>Néant</i></p> <p>Pastoralisme : <i>pacages illicites, voir supra (vandalisme, vol, pillage)</i></p> <p>Braconnage : <i>Néant.</i></p> <p>Urbanisme : <i>Périmètre de protection non aedificandi (P.D.A.U. de la commune de Timgad, 1998).</i></p> <p>Tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Moratoire sur le festival (voir supra § II.4.1.b).</i></li> <li>▪ <i>Action interministérielle pour la programmation des visites de groupes importants (id.).</i></li> <li>▪ <i>Formation et recrutement du personnel de conservation-restauration et d'accueil (id.).</i></li> <li>▪ <i>Opérations de consolidation et restauration (id.).</i></li> <li>▪ <i>Opérations de signalisation et balisage (id.).</i></li> </ul>	<p>000</p>
<p>b. Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour :</p> <p style="text-align: center;"><i>Aggravation.</i></p>	<p>000</p>
<p>c. et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.</p>	<p>Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier :</p> <p><i>En l'absence d'un budget de fonctionnement et d'équipement propre au site classé au Patrimoine mondial et tenant compte des exigences de sa gestion, toute mesure est vaine.</i></p> <p>Mesures envisagées dans l'avenir</p>	<p>000</p>

## II.6. Suivi

<p>a) Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien, cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation. Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique. La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.</p>	<p><b>Exercices de suivi précédent : Néant</b> (suivi périodique ou réactif) (indiquer dates et résultats)</p> <p>Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) : <i>OUI, suivi permanent.</i></p> <p>Suivi périodique des ressources de flore : <i>Néant</i> fréquence méthodologie inventaire estimations bilan  et/oui</p> <p>Suivi périodique des ressources de végétation : <i>Néant</i> fréquence méthodologie catégories bilan et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de faune : <i>Néant</i> fréquence méthodologie inventaire estimations bilan et/ou</p> <p>Suivi des paysages : fréquence, méthodologie, catégories : <i>Néant</i> fréquence méthodologie catégories et/ou</p> <p>Suivi des constructions et édifices : <i>Rudimentaire, en l'absence de moyens humains, financiers et matériels.</i></p>	<p>000</p>
---	--	------------

## II.6. Suivi (suite)

	<p>Ressources humaines affectées à ces suivis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Le Conservateur du site et du musée,</i></li> <li>▪ <i>L'architecte de la protection des monuments historiques.</i></li> </ul> <p>Moyens matériels afférents : <i>Néant.</i></p>		
b	<p>Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.</p>	<p>Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation <i>Néant.</i></p> <p>1. 2. 3. ...</p>	000
c	<p>Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.</p>	<p>Partenaires du suivi : <i>Néant.</i></p> <p>Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien : <i>Néant.</i></p> <p>Evolution de la méthodologie de suivi : <i>Néant.</i></p>	000
d	<p>Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.</p>	<p>Date des exercices de suivi antérieurs : <i>Néant.</i></p> <p>Résultats des exercices de suivi antérieurs : <i>Néant.</i></p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau : <i>Néant.</i></p>	000



**II.7. Conclusions et mesures recommandées**

<p>A) Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus) :</p> <p style="text-align: center;"><i>Bien culturel.</i></p> <p><i>Site majeur pour la connaissance de l'urbanisme et l'architecture de l'Antiquité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Plan idéal d'une colonie romaine bien conservé,</i></li> <li>▪ <i>Evolution urbanistique périphérique bien lisible,</i></li> <li>▪ <i>Exemple de syncrétisme culturel représentatif de la civilisation afro-romaine.</i></li> </ul> <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>L'abandon du site antique, même à une époque tardive, et l'entreprise de fouilles presque sans discontinuité de 1881 à 1960, ont permis à la cité de Thamugadi d'être épargnée par les constructions récentes dont les moyens mécanisés d'implantation eussent bouleversé les anciens vestiges ; peu de sites antiques ont connu ce privilège.</i></li> <li>▪ <i>A défaut de conservation de la totalité des éléments architectoniques, le plan des monuments s'est maintenu.</i></li> <li>▪ <i>Les restaurations exécutées au fur et à mesure du déroulement des fouilles n'ont pas altéré l'intégrité des monuments.</i></li> </ul>	<p>000</p>
<p>b) Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Site géré par l'Agence nationale de l'Archéologie et de la Protection des Sites et des Monuments historiques ;</i></li> <li>▪ <i>Manque de personnel qualifié ;</i></li> <li>▪ <i>Inexistence de budget de gestion propre au site</i></li> </ul> <p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus) :</p> <p><i>Dégradations dues à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Absence d'opérations de consolidation et de restauration faute de moyens humains, financiers et matériels ;</i></li> <li>▪ <i>Surexploitation du site :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>groupes saisonniers de visiteurs en surnombre, non programmés,</i></li> <li>- <i>organisation d'un festival annuel de 1968 à 1987, puis à partir de 1997 (circulation de véhicules de tous genres à travers le site et ses monuments, travaux précipités et incompatibles avec la conservation des lieux, surcharge de spectateurs, détritus ...)</i></li> </ul> </li> </ul>	<p>000</p>
<p>c) Proposition d'action(s) future(s)</p>	<p>Proposition d'action(s) future(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Application de la législation et des normes scientifiques et techniques internationales ;</i></li> <li>▪ <i>Moratoire sur le festival pour étudier les possibilités suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Déconcentration des festivités qui devront se tenir simultanément dans d'autres localités,</i></li> <li>- <i>Déroulement total du festival hors du site en un espace à aménager à cet effet.</i></li> </ul> </li> <li>▪ <i>Action interministérielle (Communication et Culture/Education nationale/Tourisme/Intérieur) à répercuter auprès des responsables régionaux et locaux (académies, inspections du tourisme, sûreté) pour la programmation des visites de groupes importants et leur répartition sur toute l'année ;</i></li> <li>▪ <i>Sous réserve de disposer des moyens humains, financiers et matériels appropriés, jusqu'ici inexistantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Formation et recrutement de personnel qualifié en conservation et restauration des monuments historiques et en accueil du public (pédagogie-animation),</i></li> <li>- <i>Opérations de consolidation et restauration,</i></li> <li>- <i>Opérations de signalisation des monuments et balisage de circuits.</i></li> </ul> </li> </ul>	<p>000</p>

## II.7. Conclusions et mesures recommandées (suite)

d	<p>Institution(s) responsable(s) de la mise en œuvre</p> <p>Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.</p>	000												
e	<p>Institution(s) responsable(s) de la mise en œuvre</p> <p>Organisation : <i>Circonscription archéologique de Batna, Musée de Timgad, représentant l'Agence nationale de l'Archéologie et de la Protection des Sites et des Monuments historiques</i></p> <p>Responsable : <i>Ali GUERBABI</i></p> <p>Adresse : <i>Musée de Timgad</i></p> <p>Téléphone : <i>213 4 81 11 02</i></p> <p>Fax : <i>213 4 81 11 02</i></p> <p>E-mail : <i>Néant.</i></p>	000												
f	<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Calendrier de mise en œuvre :</p> <p><i>Immédiatement dès disponibilité des moyens humains, financiers et matériels requis pour la gestion du site de Timgad classé au Patrimoine mondial.</i></p>	000												
g	<p>Besoins d'assistance internationale</p> <p>Besoins d'assistance internationale</p> <p style="text-align: center;"><i>OUI</i></p> <p>Type d'assistance souhaitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Documentation complète (ICCROM/ICOMOS/ICOM/UNESCO),</i></li> <li>▪ <i>Matériel (relevé architectural et traitement informatique),</i></li> <li>▪ <i>Stages en restauration sur des sites archéologiques méditerranéens semblables à Timgad,</i></li> <li>▪ <i>Formation de techniciens en restauration et artisans (mosaïque, taille de la pierre).</i></li> </ul>	000												
h	<p>Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.</p> <p>Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi : <i>autres que les personnes ou organismes responsables du site ?</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nom : Adresse :</li> <li>2. Nom : Adresse :</li> </ol>	000												
h	<p>Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés</p> <table border="1" data-bbox="587 2078 1404 2228"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><i>Alger</i></td> <td style="text-align: center;"><i>Timgad</i></td> </tr> <tr> <td>Organisme</td> <td><i>Agence nat. De l'Archéologie</i></td> <td><i>Musée de Timgad</i></td> </tr> <tr> <td>Personne responsable</td> <td><i>Directeur</i></td> <td><i>Conservateur</i></td> </tr> <tr> <td>Adresse</td> <td><i>2 place Ibn Badis, 16000.Alger</i></td> <td><i>05130.Timgad</i></td> </tr> </table>		<i>Alger</i>	<i>Timgad</i>	Organisme	<i>Agence nat. De l'Archéologie</i>	<i>Musée de Timgad</i>	Personne responsable	<i>Directeur</i>	<i>Conservateur</i>	Adresse	<i>2 place Ibn Badis, 16000.Alger</i>	<i>05130.Timgad</i>	000
	<i>Alger</i>	<i>Timgad</i>												
Organisme	<i>Agence nat. De l'Archéologie</i>	<i>Musée de Timgad</i>												
Personne responsable	<i>Directeur</i>	<i>Conservateur</i>												
Adresse	<i>2 place Ibn Badis, 16000.Alger</i>	<i>05130.Timgad</i>												

## II.8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site : *OUI, ci-joint*

Carte du site (zonage) : *OUI, même document.*

Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) : *Néant.*

Impression générale (vue d'ensemble du site)

Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)

Photos illustrant l'état physique de conservation du site

Photos des principales atteintes au site et à ses environs

Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site : *Néant.*

Bibliographie indicative :

*Identique à celle indiquée dans le dossier de proposition d'inscription.*

*A notre connaissance le site antique de Timgad n'a pas fait l'objet de monographie récente, nos propres travaux visant à la publication d'une monographie complète accompagnée d'une brochure consistante destinée au grand public, sont retardés pour cause de multiplicité des responsabilités, manque de financement, de disponibilité et d'accès à la documentation.*

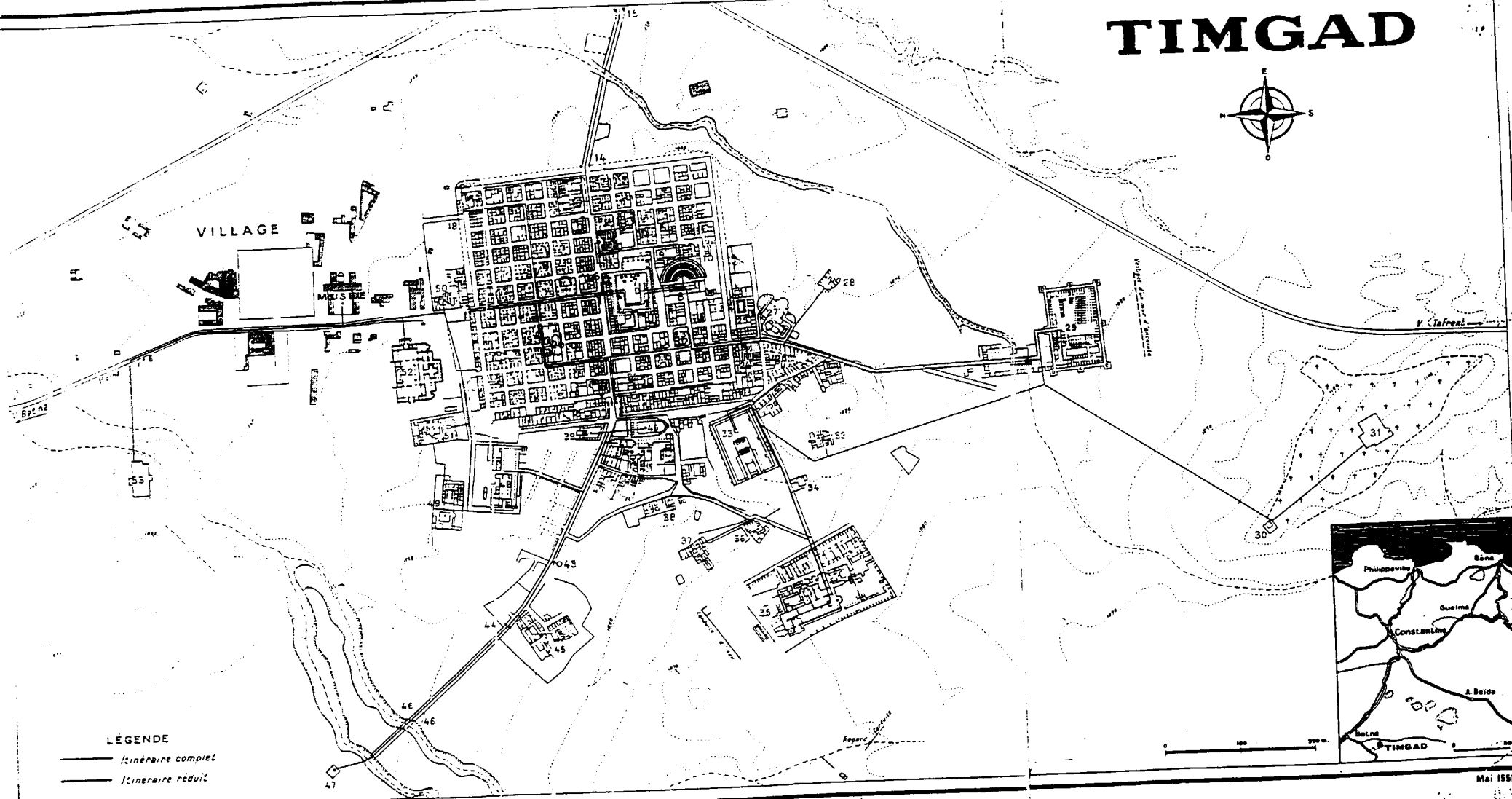
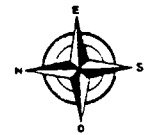
*Nombreux travaux relatifs à Timgad sont mentionnés dans les répertoires bibliographiques tels que :*

- *Bulletin analytique de l'archéologie de l'Afrique du Nord (Ecole française de Rome),*
- *L'Année philologique (Paris),*
- *Archäologische Bibliographie (Berlin).*

# **SUPPORT GRAPHIQUE**

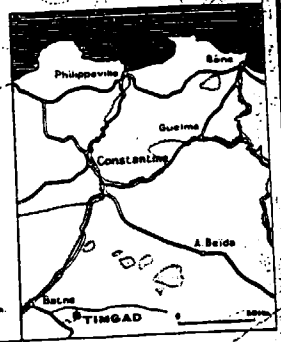


# TIMGAD



### LÉGENDE

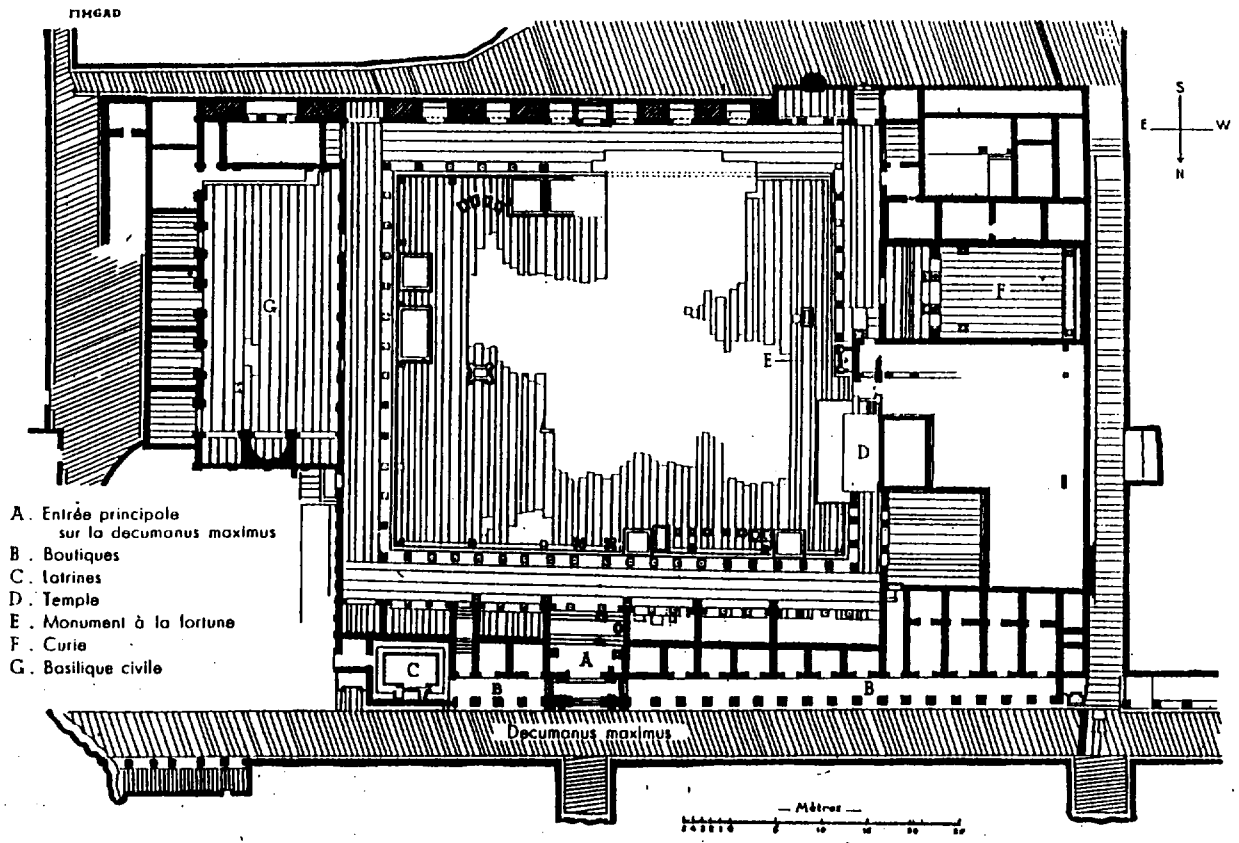
- Itinéraire complet
- Itinéraire réduit



GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE  
Service Cartographique

Plan établi d'après les relevés de la  
Direction des Antiquités

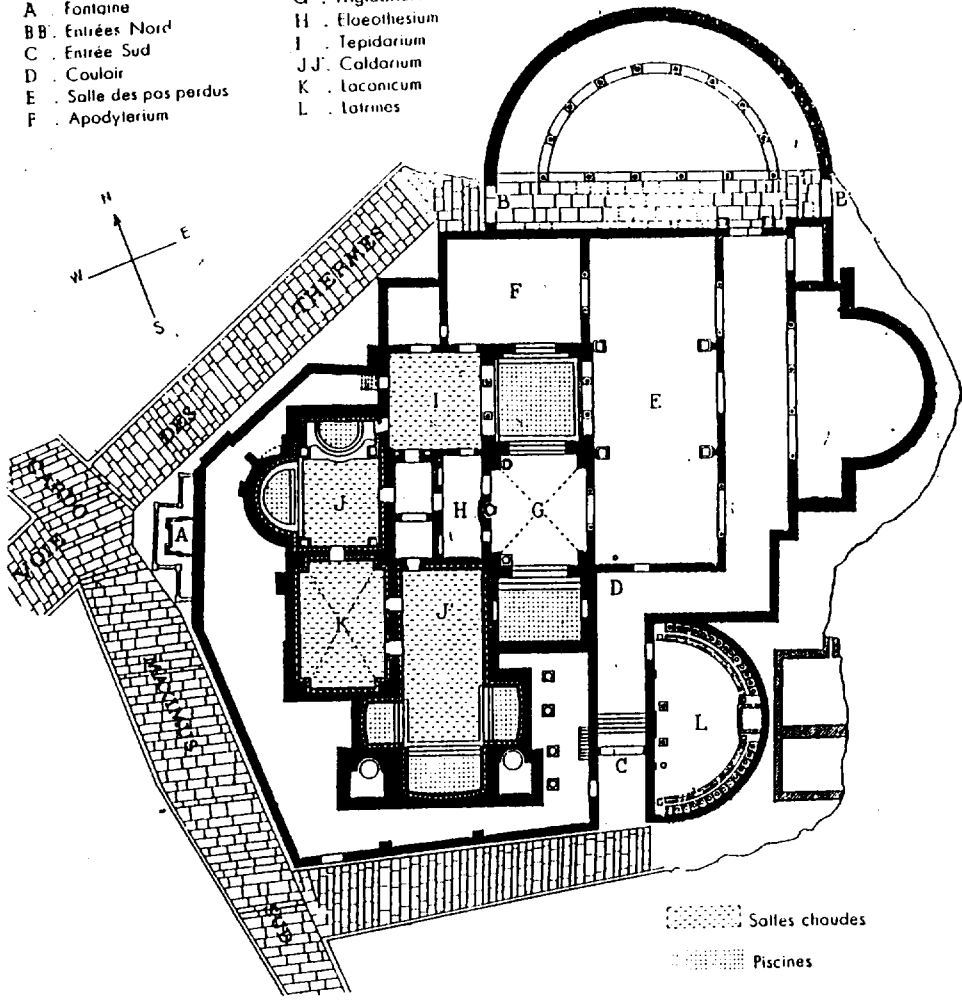
Mai 1951



**PLAN DU FORUM**  
**D'après A.Ballu**

- A . Fontaine
- BB . Entrées Nord
- C . Entrée Sud
- D . Couloir
- E . Salle des pas perdus
- F . Apodyterium

- G . frigidarium
- H . Eleothesium
- I . Tepidarium
- JJ' . Caldarium
- K . laconicum
- L . latrines



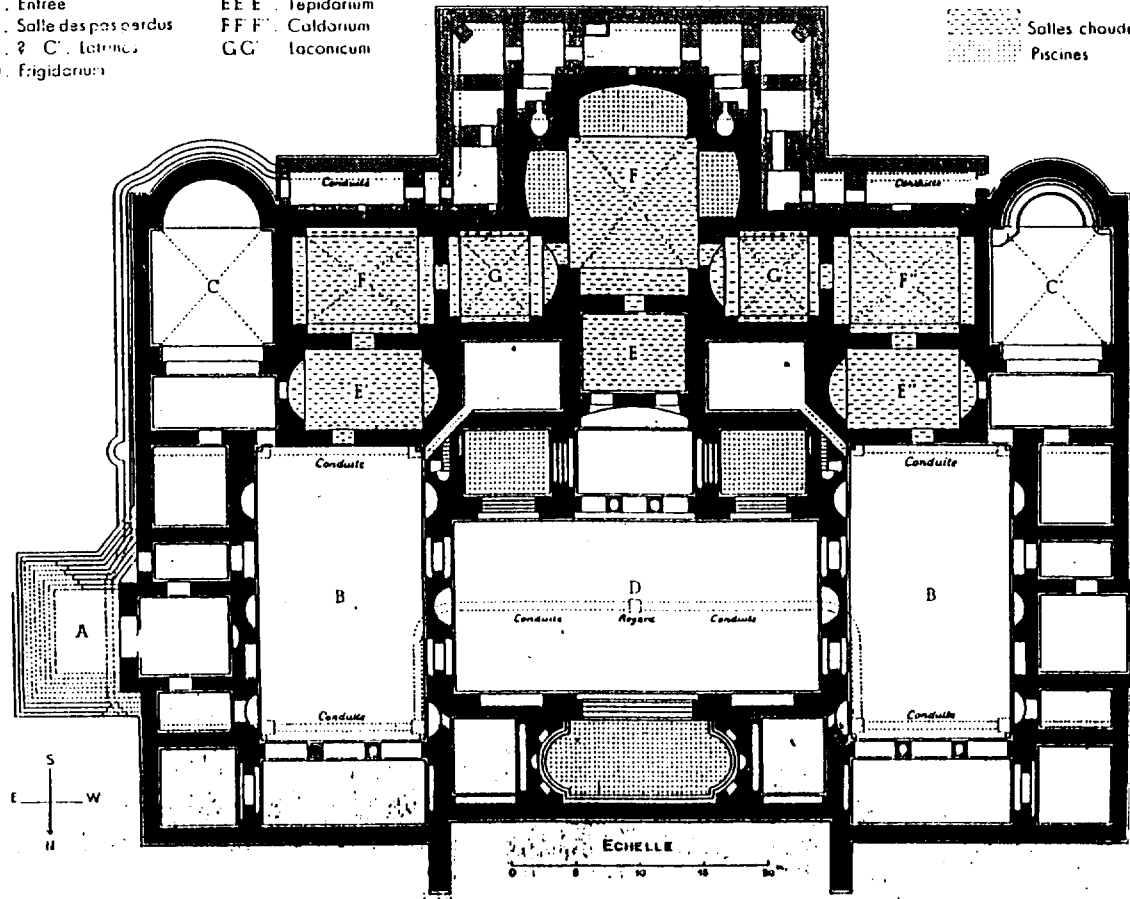
**Plan des grands thèrmes  
Du Sud  
D'après A.Ballu**

Salles chaudes  
Piscines

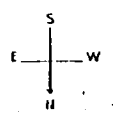
- A . Entrée
- B . Salle des pas perdus
- C . C' . latrines
- D . frigidarium

- EE E' . Tepidarium
- FF F' . Caldarium
- GC' . laconicum

Salles chaudes  
Piscines

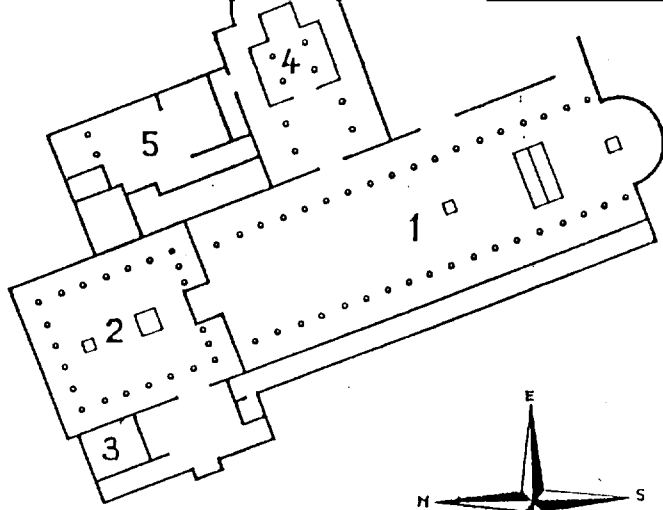


**Grands thèrmes du  
Nord  
D'après A.Ballu**

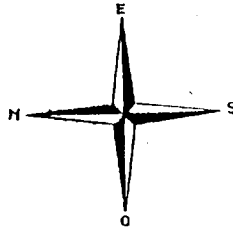


Echelle  
0 10 20





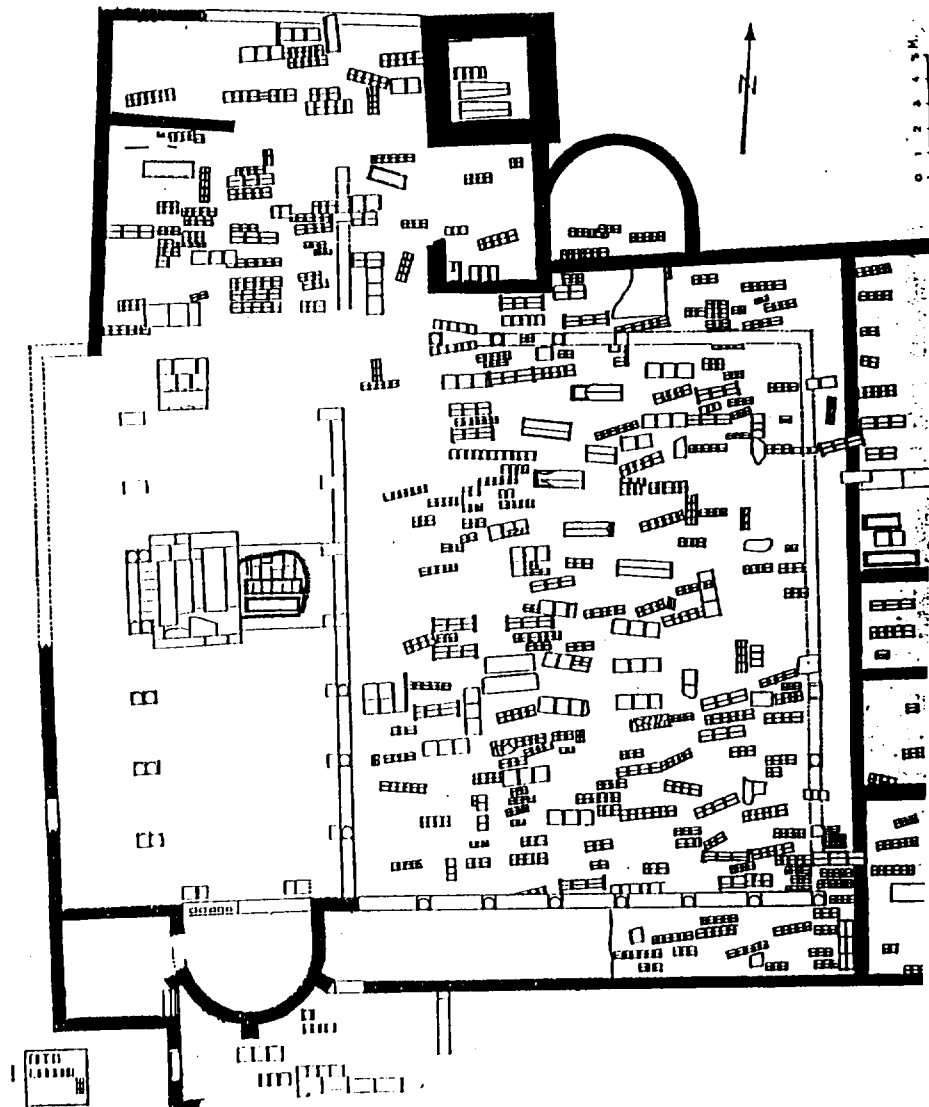
## Quartier chrétien de l'ouest

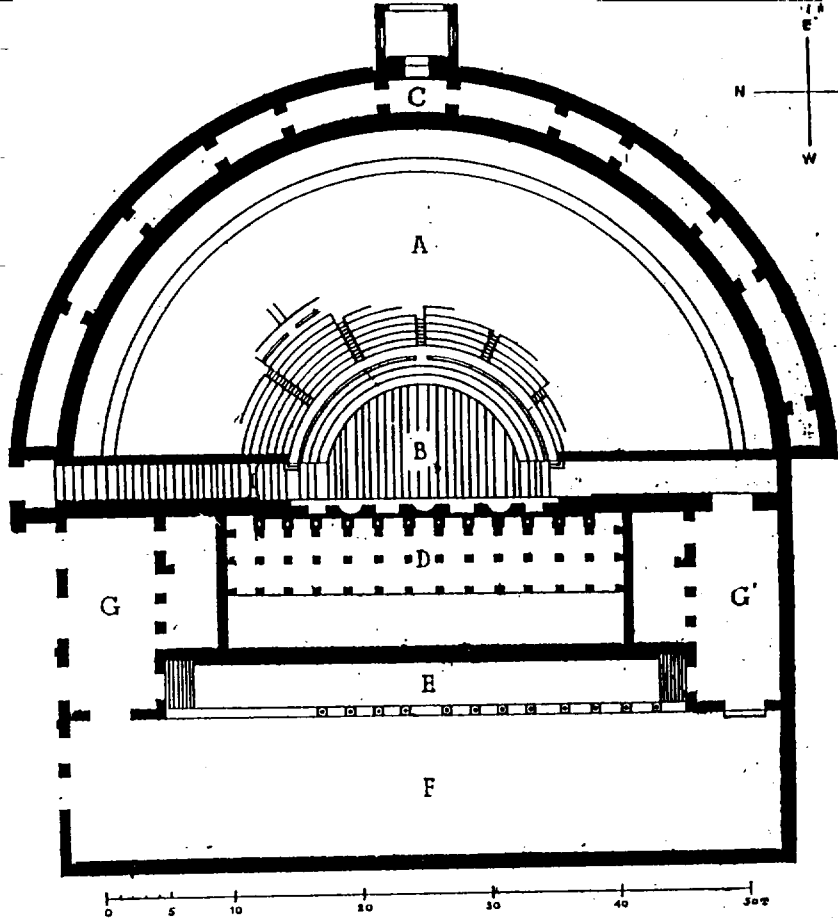


- 1 - *Basilique Donatiste.*
- 2 - *Atrium.*
- 3 - *Baptistère.*
- 4 - *Chapelles.*
- 5 - *Maison d'Optat.*

Cathédrale Donatiste

## Eglise de la Nécropole D'après M. CHRISTOFIE

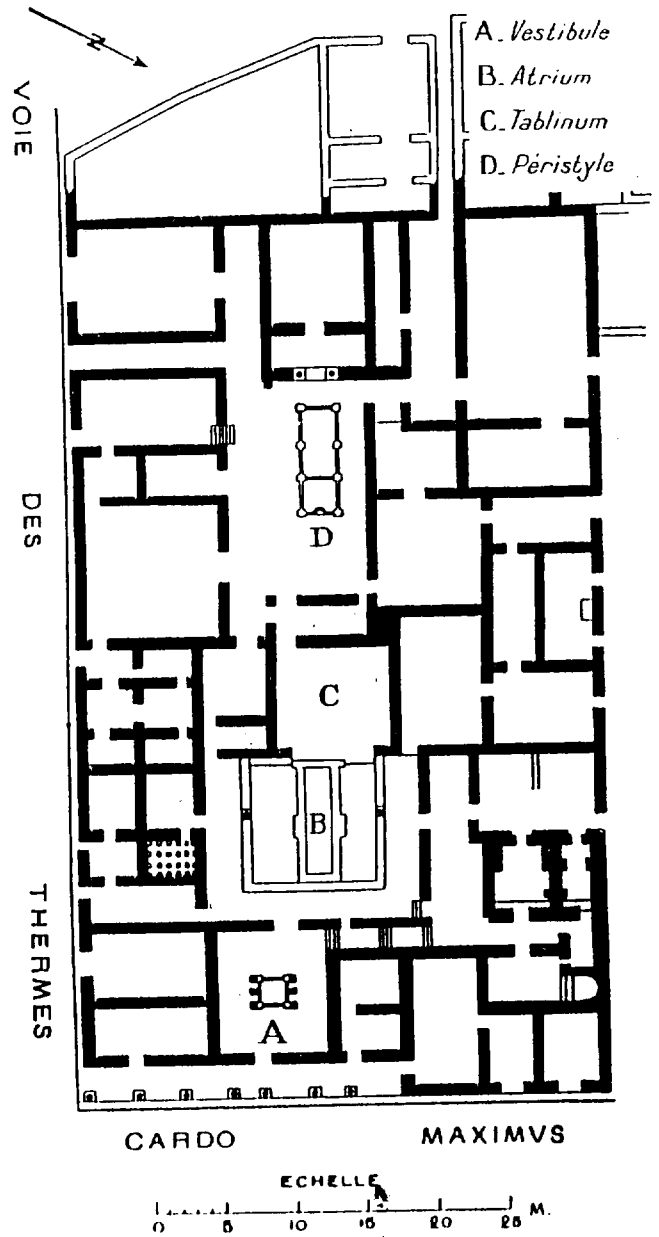




PLAN DU THÉÂTRE  
Avant la restauration des gradins  
(d'après A. Ballu)

- A . Cavea
- B . Orchestra
- C . Promenoir
- D . Præscenium
- E . Portique
- F . Cour
- G, G' . Vestibules

### Maison de SERTIUS D'après A. Ballu

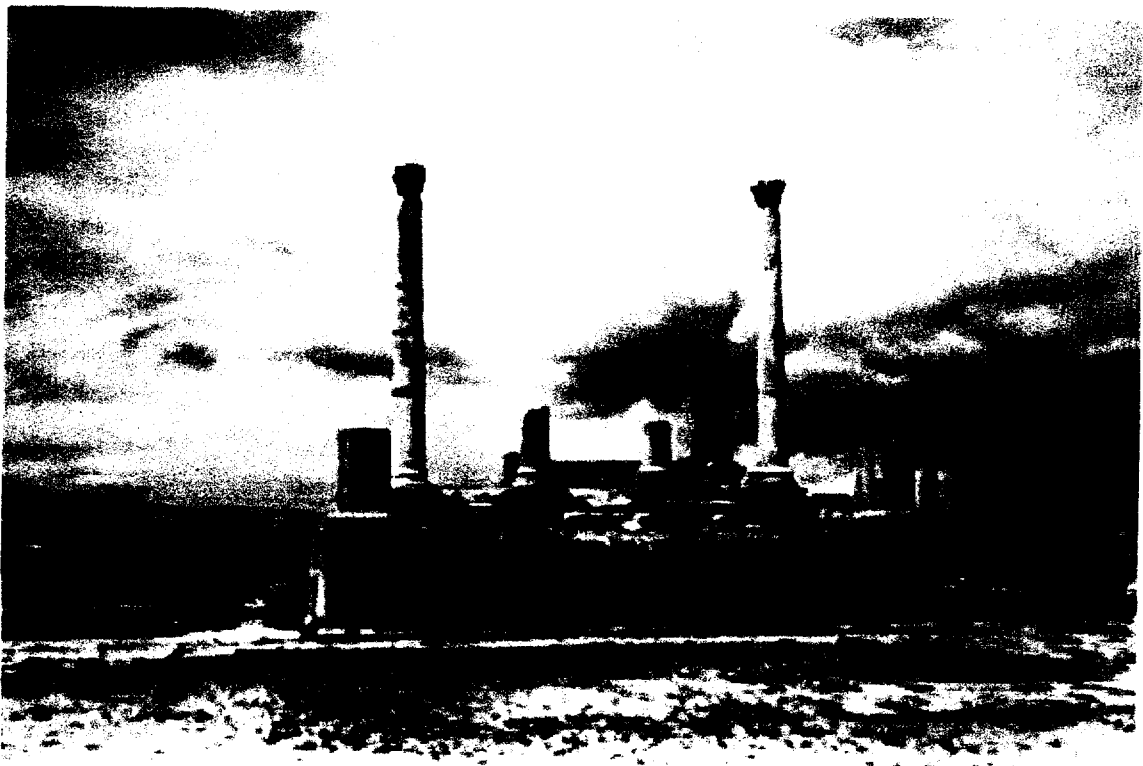


VOIE  
DES  
THERMES  
CARDO  
MAXIMVS  
ECHELLE  
0 5 10 15 20 25 M.

# **SUPPORT PHOTOGRAPHIQUE**



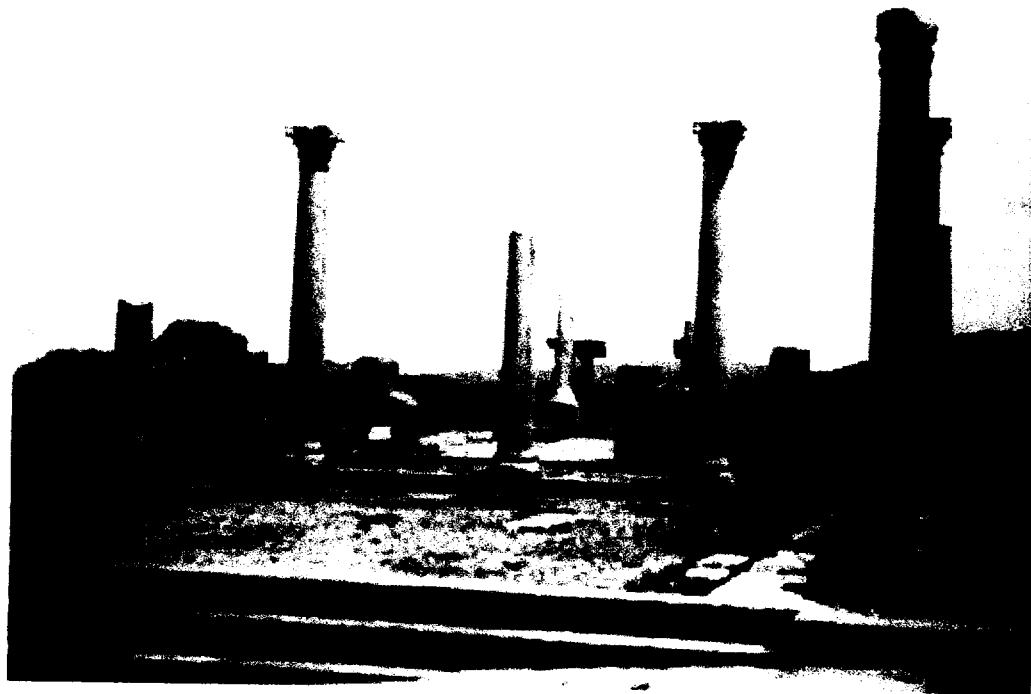
VUE GENERALE DU SITE



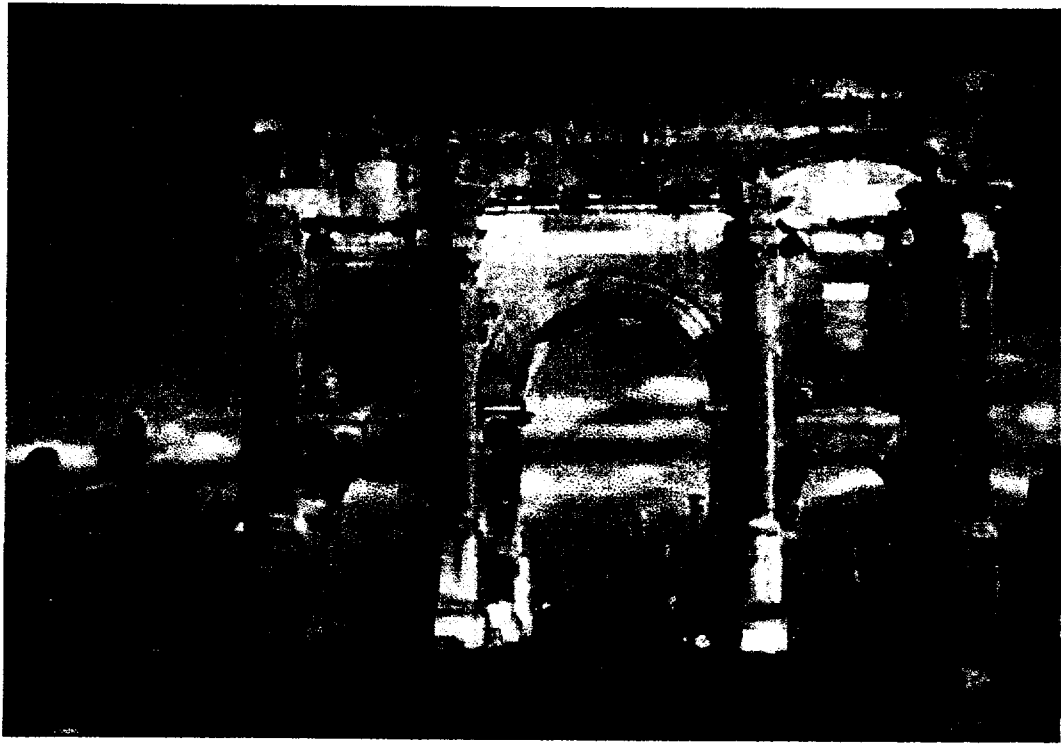
FORUM



**LE CARDO**



**LA BIBLIOTHEQUE**



L'ARC DE TRAJAN



DOCUMANUS



VUE GENERALE



FONTAINE ROMAINE